

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Aix-les-Bains (73100)

Réponses de Nicolas Chaton, au nom de la liste « Aix naturellement! Marina Ferrari 2020 »

— le 07/02/2020 à 15:51 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Y inclure des objectifs mesurables quantifiés (budget annuel, objectif en % de part modale, kilomètres de pistes cyclables réalisés et en projets, priorités et phases de réalisation, nombre de places de stationnement vélo,...)

Nous retravaillerons, en lien avec l'agglomération et en perspective avec le Plan Vélo lancé par l'état, un schéma directeur cycle qui intègre les deux dimensions mobilité du quotidien et mobilité touristique. Notre ambition est de faire du vélo une alternative réelle à l'usage de l'automobile.

Indicateur : porter les 40 km d'aménagements cyclables existant sur Aix-les-Bains (aménagements cyclables + zones apaisées) à 70 km.

Action n°2 : je m'engage

Affecter au moins 1% du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Nous affecterons 1% du budget de la commune sur des projets d'investissement proposés par les aixois, particuliers ou associations. Nous formaliserons cette décision par une délibération du conseil municipal du même type que celle prise par le département.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Afin de co-construire une politique mobilité cohérente, il est essentiel de dialoguer régulièrement avec les différents acteurs, dont les représentants des cyclistes et des usagers, en amont des projets et des révisions de documents d'urbanisme. Cette concertation permet de mieux adapter les projets aux besoins des habitants et de s'assurer de la cohérence des choix techniques au regard des pratiques.

Il existe déjà un interlocuteur vélo. Son rôle est essentiel : coordonner et animer la politique vélo de la ville.

Action n°4 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Nous sensibiliserons en particulier les agents du service voirie.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Mettre en place un véritable "squelette" cyclable structurant et sécurisé avec la création d'aménagements cyclables continus et séparés matériellement du reste de la circulation.

Pour les réaliser, un travail doit être co-construit en amont avec les associations d'usagers, et l'intégrer aux documents d'urbanisme en tant que schéma directeur cyclable, en se basant entre autres sur les données des usagers Cyclofiches de Roue libre (<http://www.cyclofiches.rouelibre.net>) et le résultat du baromètre FUB 2019 (<https://www.parlons-velo.fr/>).

Le développement du réseau cyclable doit être coordonné avec la réflexion à venir sur le plan de circulation. Dans ce cadre les aixois et les associations seront largement consultés.

En se basant sur les résultats du baromètre FUB 2019, ont d'ores et déjà été identifiés par exemple des tronçons prioritaires (Avenue du Grand port, Boulevard des Anglais, Avenue Saint Simond, Boulevard de la roche du roi...) et des points noirs le plus souvent localisés au niveau de ronds-points.

Action n°6 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Relier gare, écoles, commerces et zones commerciales, équipements municipaux et créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Et offrir des possibilités de liaisons vélos-bus pour permettre aux cyclistes de transporter leurs vélos dans les transports collectifs pour remonter (ou descendre) sur les coteaux environnants

Nous mettrons l'accent sur la continuité des itinéraires cyclables.

Concernant le transport des vélos dans les bus urbains, l'expérience menée sur Chambéry n'a pas été très concluante. Par contre nous souhaitons que le transport des vélos dans les cars TER soit expérimenté, pour favoriser l'intermodalité.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Ce changement de cadre est une façon de permettre à chaque mode de déplacement de prendre sa juste place, de réduire la pollution, d'augmenter la sécurité et de fluidifier le trafic.

Voir action 5.

Action n°8 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

La pacification de la voirie est un préalable au développement des modes de mobilité actifs. Selon les secteurs les enjeux sont différents et appellent à des réglementations et des aménagements différents.

Nous généraliserons les zones 30 dans les secteurs adaptés tels que les rues commerçantes, les abords des groupes scolaires et les zones résidentielles.

Pour renforcer le sentiment de sécurité des usagers, nous développerons des zones de rencontre où la limitation de vitesse sera de 20 km/h, par exemple dans certaines rues desservant les établissements scolaires ou des rues de centre-ville dont la voirie rend difficile la cohabitation entre piétons, vélos et véhicules.

Action n°9 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Quelques aménagements de ce type existent, nous continuerons à les développer lorsque c'est possible, en concertation avec les riverains et les usagers.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Et offrir plus de stationnement vélo sécurisé en particulier à proximité de la gare et dans les quartiers résidentiels.

L'effort d'implantation de solutions adaptées pour stationner les vélos doit être poursuivi. Par exemple le projet de réaménagement du marché comportera un parc de stationnement sécurisé pour les vélos.

Pour les projets d'abris et d'attaches vélos éligibles au programme Alvéole, nous mobiliserons les financements des Certificats d'Economie d'Energie.

Action n°11 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

« Le programme Alvéole de la FUB permet d'apporter jusqu'à 60% du financement de stationnement vélos dans l'habitat social et près des pôles d'échanges. »

L'obligation de locaux vélos est déjà inscrite dans le PLUI adopté en 2019 (locaux de 1m² par logement à partir de 5 logements, de 1,5 m² pour 100 m² de bureau, etc...).

Nous veillerons particulièrement à travers les permis de construire à ce que ces locaux soient bien fonctionnels.

En ce qui concerne le programme ALVEOLE, voir l'action 10.

Action n°12 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Soutenir également l'achat de vélo... neuf ou d'occasion pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux.

Une aide existe pour les particuliers. Pour les professionnels, il existe un crédit d'impôt et des réductions fiscales. Nous nous engageons à les faire connaître aux entreprises aixoises. Nous ferons aussi la promotion du programme V-Logistique qui permet à des pro d'essayer gratuitement pendant plusieurs mois un vélo ou un vélo cargo à assistance électrique. En termes de changement de comportement il est en effet important de pouvoir essayer avant d'adopter.

Action n°13 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°14 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Nous soutiendrons les initiatives associatives sur le sujet comme les ateliers vélobricolade de roue libre ou la vente de vélo d'occasion des chantiers valoristes.

Action n°15 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Nous réfléchirons à la création d'un espace de la mobilité incluant le vélo.

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Soutenir la mise en place de vélobus et créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Le manque d'activité physique chez les jeunes (et moins jeunes), est un problème majeur, puisque 17% des enfants sont en surpoids. Favoriser le vélo, et notamment son apprentissage à l'école et dans les centres de loisirs, permet d'encourager une pratique physique régulière et participe à l'épanouissement et à l'autonomisation des jeunes. Le gouvernement a décidé dans son plan vélo, de généraliser le « savoir rouler à vélo » à l'école : tout enfant entrant en 6ème doit être capable de rouler à vélo. La mairie peut accompagner cette mesure.

Nous proposerons le programme « savoir rouler à vélo » dans les groupes scolaires aixois pour développer le réflexe vélo dès le plus jeune âge.

Nous encourageons le développement des pédibus et des vélobus, à l'image de s'cool bus, pour les écoles et les centres de loisirs.

Action n°17 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Et équiper les services municipaux de vélos pour les déplacements professionnels.

Le vélo peut être une source d'économie et de visibilité pour l'action des services municipaux. Les communes peuvent promouvoir la logistique à vélo, en équipant leurs services de vélo-cargo, pour l'entretien des espaces verts ou la livraison de repas par exemple. Un vélo-cargo est bien moins onéreux qu'une camionnette pour de petites livraisons.

Les services municipaux doivent donner l'exemple pour accompagner le changement de mentalité. Nous expérimenterons quelques vélos, vélos cargos ou triporteurs à assistance électrique ou hydrogène.

Action n°18 : je suis indécis·e

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Et accompagner la mise en place de plans de déplacements mobilité (PDM) dans les entreprises du territoire avec la mise en place du forfait mobilité, d'aide à l'acquisition de vélo, de stationnement et de soutien aux déplacements professionnels en mobilité douce.

Nous sommes favorables au forfait mobilité durable, mais il nous faut d'abord en évaluer l'impact budgétaire.

Action n°19 : je ne m'engage pas

Créer une "journée sans voiture". Par exemple, chaque année en septembre dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, organiser une journée sans voiture pour expérimenter une nouvelle appropriation de l'espace urbain.

Durant la semaine de la mobilité, la ville portera des actions auprès des écoles, des services municipaux, des commerces, ... Pour faire évoluer les mentalités il nous semble plus pertinent de proposer des mesures incitatives plutôt que contraignantes.

Commentaires généraux

Jusqu'à maintenant, le vélo est surtout une pratique loisir sur Aix-les-Bains. Il ne représente d'ailleurs que 1% des déplacements. Son potentiel est pourtant réel et doit être accompagné.

Notre ambition est de retravailler localement un schéma directeur cycle qui permette le développement les deux dimensions mobilité du quotidien et mobilité touristique.

Nous implanterons également des équipements tels que bornes de recharges pour VAE, carrousels sécurisés sur l'espaces public et nous créerons des box vélo dans les parkings en ouvrage de la ville.